



Pour diffusion immédiate : 30/12/2025

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ACCORDE LA CLÉMENCE À TREIZE PERSONNES

Elle continue ainsi d'honorer son engagement d'accorder la clémence de façon continue

Cette démarche s'appuie sur les mesures prises par la gouverneure pour réformer le processus de clémence, notamment la convocation d'un comité consultatif d'experts impartiaux, l'affectation de ressources humaines supplémentaires et l'amélioration de la communication avec les demandeurs

Depuis son entrée en fonction, la gouverneure Hochul a accordé 120 mesures de clémence au total

La gouverneure Kathy Hochul a accordé aujourd'hui sa clémence sous la forme d'une grâce à 11 personnes et d'une commutation de peine à deux personnes. Cette action récompense les personnes qui ont fait preuve de remords, ont montré qu'elles s'étaient réhabilitées et ont démontré leur engagement à s'améliorer ainsi qu'à améliorer leur communauté. Après avoir mis en œuvre des réformes procédurales visant à renforcer le processus de clémence, la gouverneure Hochul a accordé 120 mesures de clémence au total au cours de son mandat.

« Après une réflexion approfondie et une analyse minutieuse menée par un groupe d'experts indépendants, j'accorde ma clémence à 13 personnes qui ont fait preuve de remords, qui ont montré qu'elles s'étaient réhabilitées et qui ont amélioré leur situation personnelle ainsi que celle de leur communauté », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Depuis mon entrée en fonction, mon administration a apporté des changements importants au programme de clémence de l'État de New York afin de rendre le processus plus efficace, plus équitable et plus transparent. Je reste déterminée à travailler avec les forces de l'ordre, les groupes de défense des droits des victimes, les procureurs et les partisans de la réforme afin de garantir un processus de clémence équitable et responsable pour toutes les personnes qui demandent une mesure de clémence dans l'État de New York. »

Le Bureau de la gouverneure a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la transparence et la communication dans le processus de clémence. Le Bureau exécutif de la clémence (Executive Clemency Bureau) a mis en place une nouvelle politique consistant à envoyer régulièrement des lettres aux personnes ayant déposé une

demande de clémence, afin de les informer de l'état d'avancement de leur dossier et de leur indiquer comment soumettre des informations complémentaires à l'appui de leur demande. Le Bureau de la gouverneure a également mis en ligne une [plateforme en ligne](#) mise à jour pour aider les candidats à la clémence à remplir leur demande. Cette plateforme comprend des modèles de formulaires de demande de clémence afin de mieux guider les candidats potentiels quant aux informations à fournir lors de leur demande.

La gouverneure a également convoqué un Comité consultatif sur la clémence (Clemency Advisory Panel) composé d'experts impartiaux afin de l'aider à formuler des avis sur les demandes de clémence. Pour faire suite aux recommandations du Comité consultatif sur la clémence, la gouverneure Hochul accorde la clémence à 13 personnes.

Grâces

Les personnes qui bénéficient aujourd'hui d'une grâce ont mené une vie sans commettre de crime ou délit pendant une période significative, dans la plupart des cas, pendant plus de 25 ans, et ont apporté une contribution positive à leur communauté. Plusieurs des personnes graciées aujourd'hui ont été condamnées pour un crime alors qu'elles vivaient dans l'État de New York, mais ont depuis déménagé dans d'autres États. Toutes les personnes ayant bénéficié d'une mesure de grâce continuent de subir les conséquences négatives de leur(s) condamnation(s) pénale(s) malgré le fait qu'elles aient purgé leur(s) peine(s) de façon concluante il y a de nombreuses années. Les grâces accordées par la gouverneure contribueront à alléger ces fardeaux.

Peter Asan, 60 ans, a été condamné pour tentative de vol qualifié au premier degré en 1989.

Rolando Perdomo, 67 ans, a été condamné pour voies de fait en 1988, pour possession criminelle d'une substance contrôlée au deuxième degré et pour possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 1985.

Vivian Jackson, 67 ans, a été condamnée entre 1992 et 1999 pour tentative de vente criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré (quatre fois), possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré (cinq fois), méfait criminel au troisième degré et intrusion criminelle au troisième degré.

Dolly Castrillon, 45 ans, a été condamnée en 1996 pour tentative de vente criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré.

Jawid Naim, 48 ans, a été condamné pour vol qualifié au deuxième degré en 1995.

Michael Elias, 54 ans, a été condamné en 1988 pour possession criminelle d'une substance contrôlée au quatrième degré et possession criminelle d'une arme au troisième degré.

Sixto Carrasquillo Jr., 56 ans, a été condamné en 1988 pour possession illégale d'arme au troisième degré.

Edwin Buxo, 57 ans, a été condamné en 1997 pour tentative de possession criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré.

Denise De Simone Fierro, 60 ans, a été condamnée en 1987 pour deux chefs d'accusation de vente illégale de substances contrôlées au cinquième degré.

Dr Eduardo Rocha, 57 ans, a été condamné en 1986 pour possession criminelle d'une substance contrôlée au deuxième degré.

Ruben Lindo, 40 ans, a été condamné pour vol aggravé au quatrième degré en 2012 et 2007.

Commutations

Terrance Cole, 59 ans, a été condamné en 2014 pour quatre chefs d'accusation de cambriolage au deuxième degré. M. Cole est un vétéran de l'armée de l'air américaine qui a servi dans l'armée pendant quatre ans. Quelques années après avoir été honorablement libéré de ses obligations militaires, M. Cole a commencé à lutter contre une addiction à l'héroïne. Ses condamnations découlent de son incapacité à surmonter un trouble lié à la toxicomanie. Il a été condamné à la perpétuité avec une période de sûreté de 20 ans en tant que récidiviste. Il a désormais purgé plus de 11 ans et demi de prison. Pendant son incarcération, il a poursuivi ses études et obtenu son diplôme associé. Selon sa peine initiale, M. Cole ne comparaitrait pas devant la commission des libérations conditionnelles avant 2034, alors qu'il aurait près de 70 ans. Sa peine est commuée afin de lui permettre de comparaître plus tôt devant la Commission des libérations conditionnelles, afin que celle-ci puisse déterminer s'il est apte à bénéficier d'une libération conditionnelle.

Raphael Jackson, 53 ans, a été reconnu coupable de deux chefs d'accusation de possession criminelle d'une arme au deuxième degré. Il a été condamné à la perpétuité avec une période de sûreté de 16 ans en tant que récidiviste. Dès son plus jeune âge, M. Jackson a été victime de violence familiale et exposé à la consommation de drogues. Il est devenu dépendant au crack à l'âge de 16 ans, ce qui l'a conduit à commettre plusieurs délits. Il a désormais purgé plus de 10 ans de prison sans commettre aucune infraction disciplinaire. Pendant son incarcération, il s'est sérieusement intéressé à la foi chrétienne, aidant d'autres détenus en tant qu'assistant du chapelain. Il s'est également passionné pour le droit et a travaillé comme assistant juridique, puis comme commis de bibliothèque juridique, fournissant une assistance juridique à d'autres détenus pendant la majeure partie de sa période d'incarcération. Selon sa peine initiale, M. Jackson ne comparaitrait pas devant la Commission des libérations conditionnelles avant 2031, alors qu'il aurait presque 60 ans. Sa peine est commuée afin de lui permettre de comparaître plus tôt devant la Commission des

libérations conditionnelles, afin que celle-ci puisse déterminer s'il est apte à bénéficier d'une libération conditionnelle.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)